



# Procès-Verbal CONSEIL DE LIGUE

## Réunion du 28 juillet 2022 sous forme électronique

**Présidence : Pascal PARENT.**

*Présents : Lilian JURY, Hervé GIROUD-GARAMPON, Patrick BELISSANT, Jean-Marc SALZA, Christian PERRISSIN, Louis CLEMENT, Jean-François VALLET, Bernard BOISSET, Abtisse HARIZA, Bernard ALBAN, Thierry CHARBONNEL, Serge ZUCHELLO, Guy POITEVIN, Jacques VANTAL, Raymond FOURNEL, Nicole CONSTANCIAS, André CHAMPEIL, Pierre LONGERE, Thierry DELOLME, Didier RAYMOND, Hubert GROUILLER, Arsène MEYER, Christian MARCE, Daniel THINLOT, Didier ANSELME, Philippe AMADUBLE, Denis ALLARD, Chrystelle RACLET, Henri BOURGOGNON, Roland LOUBEYRE, Yves BEGON, Pascal PEZAIRE.*

*Excusés : Dominique DRESCOT, Céline PORTELATINE, Michel PINEL, Gérard SAEZ, Franck AGACI, Joël MALIN, Bernard VELLUT.*



### **1. Situation du Futsal R2 pour la saison 2022/2023 :**

- Le Conseil de Ligue, finalement informé du non-réengagement de l'équipe de Futsal R2 du club de VIE ET PARTAGE,
- Constatant que le championnat Futsal R2 est à nouveau réduit à 16 équipes,

**DECIDE**, à l'unanimité moins une voix, de reconduire la formule de championnat en 2 phases instaurée la saison dernière en Futsal R2 selon les mêmes dispositions que celles adoptées par le Conseil de Ligue du 25/10/2021,

Ainsi en 2022/2023, dans l'intérêt du football régional, le Championnat Futsal R2 sera de nouveau composé d'une seule poule de 16 équipes et se déroulera en 2 phases :

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur 1 seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».
- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en Futsal R1 et les relégations en championnat futsal de District.

**DIT** que cette décision annule et remplace le tableau des accessions/relégations publié dans le précédent PV électronique du Conseil de Ligue du 21/07/2022, et que le nouveau tableau des accessions/relégations du championnat Futsal R2 sera donc réexaminé lors du Conseil de Ligue qui suivra la date limite du 10 Octobre (PV du 21/07/2022) ;

**Et DEMANDE** à sa Commission des Compétitions d'établir un nouveau calendrier pour ce championnat Futsal R2 qui viendra se substituer à celui actuellement prévu, en précisant aux clubs

concernés que du fait d'un nombre plus important de matches, la 1<sup>ère</sup> journée se disputera certainement dès le weekend des 17 et 18 septembre (comme pour le Futsal R1) ».

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..*

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE